

ÉLEVAGE

// VINCENT NEGNY, VÉTÉRINAIRE POUR LE GIE SYNERGIE CHAROLAIS

« Une course contre la montre... »

Vincent Negny est le vétérinaire en charge du suivi sanitaire de la station de Jalogy. Sa mission première est d'assurer la prévention des maladies dans un site qui rassemble plus de 90 bovins en provenance de toute la France. Un véritable défi à l'heure de l'émergence des maladies vectorielles et pour lequel la vaccination est incontournable.

D'abord, en quelques mots, quel est votre rôle à la station de Jalogy ?

Vincent Negny : en tant que vétérinaires sanitaires, notre rôle premier au sein de la station d'évaluation est d'assurer la prévention des maladies infectieuses et parasitaires classiquement rencontrées dans les centres de rassemblement (maladies respiratoires et parasitoses externes notamment) mais aussi la prévention et/ou le dépistage des maladies dites réglementées (anciennes comme la tuberculose, l'IBR, la BVD ou plus récentes comme la FCO, la MHE ou la DNC). Cette mission de prévention est primordiale afin d'éviter ou de minimiser l'impact de l'apparition de toute épidémie qui pourrait se déclencher lorsque vous réunissez sous un même toit un peu plus de 90 bovins originaires d'exploitations diverses et variées avec leur historique en termes de microbisme. Elle représente un vrai défi et une réelle course contre la montre puisque les traitements et les vaccinations doivent être réalisés le plus rapidement possible afin d'éviter qu'une maladie contagieuse ne se déclare avant la mise en place de l'immunité vaccinale ou qu'une parasitose externe présente à bas bruit n'explose, avec des conséquences plus graves sur la santé des animaux ou nécessitant des traitements plus lourds et aux résultats plus aléatoires. Un protocole de prévention, réévalué et adapté aux maladies émergentes ou récurrentes, est ainsi mis en place chaque année avec les différents intervenants avant l'arrivée des bovins et permet de réaliser les premières interventions dès leur premier jour d'entrée en station. Pour ce qui est des maladies réglementées, des prises de sang pour les analyses du kit introduction 71 ainsi que des intra-tuberculinations comparatives sont réalisées le 16^e jour après l'arrivée des animaux. Les statuts vaccinaux concernant la FCO et la MHE sont vérifiés et mis à jour si besoin le plus rapidement possible avec, en plus cette année, la réalisation de la vaccination contre la DNC.

Notre second rôle au sein de la station, en tant que vétérinaires traitants, consiste en la réalisation des examens cliniques, des diagnostics et des soins réguliers aux animaux malades ou qui

n'ont pas les croissances escomptées.

Quel est votre regard sur le contexte sanitaire actuel ; ces maladies vectorielles de plus en plus fréquentes ; les répercussions commerciales ?

V. N. : c'est un fait, les maladies réputées contagieuses historiques encore présentes sur notre territoire (tuberculose, brucellose notamment) n'occupent plus le devant de la scène et semblent se faire oublier (même si la vigilance doit rester de mise) face à l'émergence de plus en plus fréquente de maladies contagieuses dites vectorielles, car transmises exclusivement (FCO, MHE) ou plus efficacement (DNC, transmission directe possible, mais moins efficace) par des insectes hématophages. La mondialisation et la rapidité des transports, le réchauffement climatique permettant l'adaptation des vecteurs sur notre territoire et le mode d'élevage de nos bovins font que le nombre de maladies vectorielles qui peut les affecter est très important. Ce mode de transmission d'agents infectieux via des vecteurs volants assure une propagation géographique plus rapide et plus difficile à maîtriser. Pour la station, cela représente un point de vigilance supplémentaire lors du recrutement des bovins. Si les sérotypes 3, 4 et 8 de la FCO sont considérés comme enzootiques et n'entraînent aucune restriction de mouvement sur le territoire national, il n'en est pas de même pour la MHE (cf cas récent du 4 décembre dans la Sarthe) pour laquelle la sortie de la zone régulée pour intégrer une zone indemne est soumise à certaines conditions (vaccination ou désinsectisation et analyse PCR négative). Nous réalisons la vaccination de l'ensemble des reproducteurs de la station contre les sérotypes 3, 4 et 8 de la FCO ainsi que contre la MHE afin de les protéger contre ces maladies et de permettre leurs échanges avec d'autres pays européens éventuellement intéressés lors de la vente. En effet, l'émergence de ces maladies vectorielles impose à la station de faire en sorte que les bovins satisfassent aux conditions sanitaires exigées par les pays de destination. Plus récemment, l'arrivée de la DNC et la présence de la station de Jalogy dans la zone réglementée a entraîné la vacci-

nation obligatoire des 92 reproducteurs et pourrait compliquer les échanges avec les autres États Membres.

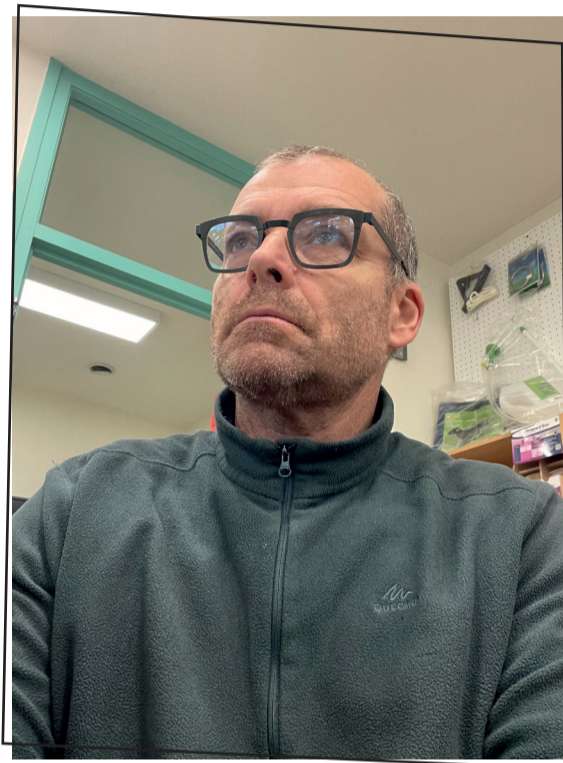
La DNC diffère de la FCO en termes d'impact pour les élevages. Pouvez-vous nous en dire plus ?

V. N. : d'un point de vue purement réglementaire, la DNC fait partie des cinq maladies catégorisées A par la nouvelle loi de santé animale européenne, à savoir maladie normalement absente de l'Union européenne et soumise à une éradication immédiate (au même titre que la fièvre aphteuse par exemple). Puisqu'on ne veut/peut pas prendre le risque de laisser s'installer et/ou se propager ce type de maladie, les mesures sanitaires mises en place sont les plus drastiques qu'il puisse exister et sont celles que l'on a malheureusement été amenés à connaître dernièrement : dépeuplement immédiat des foyers, mise en place d'une zone réglementée de 50 km autour du foyer avec interdiction de tout mouvement et vaccination obligatoire de tous les bovins présents dans la zone. Au bout de 45 jours et, sous réserve d'un taux de vaccination suffisant et de l'absence d'apparition d'un nouveau cas, passage en zone vaccinale permettant les mouvements sur le territoire national et donc la vente d'animaux valablement vaccinés sous certaines conditions ; conditions dépendantes notamment de la sortie ou non de la zone vaccinale. Les conditions sanitaires générales aux échanges vers un autre État Membre ont été définies récemment par un règlement européen ; conditions plus exigeantes, non encore réunies pour le moment par nos brouillards de Saône-et-Loire présents en zone vaccinale. La déclaration d'un cas de MHE (comme le cas récent de la Sarthe) ou de FCO de sérotype autre que 3, 4 ou 8 implique uniquement la mise en place d'une zone régulée de 150 km autour du foyer au sein de laquelle au-

cune restriction de mouvement n'existe et fixe les conditions pour sortir de la zone pour les mouvements sur le territoire national et les échanges au sein de l'UE.

Qu'en est-il de l'impact des nombreuses vaccinations sur les veaux de la station ?

V. N. : le système immunitaire des bovins, comme le nôtre d'ailleurs, est en permanence sollicité par des germes, qu'ils soient pathogènes ou saprophytes et est donc capable de répondre aux différentes vaccinations. Nous les espaçons autant que faire se peut afin d'en améliorer l'efficacité et éviter de « fatiguer » les animaux. La prévention vaccinale se raisonne toujours en termes de bénéfices/risques et la balance penche sans aucune hésitation pour la vaccination lors de tels rassemblements, de mélange de microbisme associé à un risque important de déclenchement d'une épidémie aux conséquences pouvant être désastreuses malgré le recours à des traitements plus lourds comme c'est souvent le cas pour les maladies respiratoires par exemple. Concernant les conséquences des multiples vaccinations sur les performances et notamment la spermatogénèse des animaux, là encore la vaccination l'emporte sur le « tout laisser faire ». Si les vaccins peuvent effectivement avoir des effets secondaires, principalement liés à leur excipient, tels que des réactions inflammatoires au point d'injection, plus rarement des syndromes fébriles ou de manière encore plus anecdotique des réactions anaphylactiques, ceux-



Pour le vétérinaire Vincent Negny, en termes de bénéfices/risques, c'est la vaccination qui l'emporte.

ci sont le plus souvent de plus courte durée et donc moins préjudiciables aux performances des animaux que les symptômes associés à l'évolution des maladies elles-mêmes. L'ensemble des vaccinations est réalisé le premier mois qui suit l'entrée en station, ce qui laisse le temps aux animaux d'exprimer leur potentiel de croissance et de reproducteur avant la vente puisque la spermatogénèse dure environ deux mois.

Propos recueillis par Marc Labille

NOUVEAU DISTRIBUTEUR EXCLUSIF



QUADS
à partir de
6 249 € HT



MULES
Une gamme
essence et diesel
à partir de **9 499 € HT**

MORTIER

21 Censey **03 80 84 43 76**

71 S'-Bonnet-de-Joux **03 85 24 72 05**

71 Étang/Arroux **03 85 82 39 85**

Kawasaki

PARÉS POUR LE FUTUR

SPÉCIAL SURVEILLANCE ANIMALE

DES SOLUTIONS ADAPTÉES
À VOTRE EXPLOITATION
ET VOTRE BUDGET





OKZO
à partir de
569 € HT



OKZO RAIL
à partir de
2450 € HT



DOOMAX II
à partir de
2550 € HT



DOOMAX RAIL
à partir de
5607 € HT

VISIONAUTE

CLÉMENT : 06 07 77 44 70

WWW.AGRI-VIDEO-SYSTEM.COM